

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 7 septembre 2004 à 19 h 45, à son siège situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland	Monsieur Serge Lafontaine
Madame Carole Boisclair	Madame Brunelle Lafrenière
Madame Danielle Bolduc	Monsieur Martin Lafrenière
Madame Nicole Bourassa	Madame Line Lecours
Monsieur Claude Boutin	Monsieur Steve Martin
Madame Sylvie Dupont-Simard	Monsieur Maurice Poudrier
Monsieur Réjean Gélinas	Madame Diane Samson
Monsieur Réal Julien	

AINSI QUE mesdames Lyette Grégoire et Sylvie Huot, commissaires représentantes du comité de parents.

Monsieur le commissaire Denis Boulianne est arrivé à 20 h.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue. Monsieur Claude Leclerc, directeur général adjoint, assiste également à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Monsieur Daniel Bussière	Directeur des Services de l'enseignement aux adultes
Me Serge Carpentier	Secrétaire général et directeur des Communications
Madame Maryse Demers	Directrice des Services de l'enseignement aux jeunes
Monsieur Denis Émond	Directeur des Services de l'informatique
Monsieur Bertrand Rodrigue	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières

L'absence de public est constatée à cette séance.

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

Président

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 52 0904 : Madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0904-01 soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

5.2 Félicitations.

5.3 Transport scolaire.

5.4 Dépa-déjeuner.

Adopté unanimement

Adoption d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 53 0904 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil des commissaires tenue le 17 août 2004 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Claude Boutin PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, inscrit sur le document 0904-02, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

En l'absence de public, aucune intervention n'est faite à la période de questions réservée à l'assistance.

En étant aux sujets relatifs à la direction générale, monsieur Jean-Pierre Hogue remercie les commissaires pour le témoignage rendu à l'occasion de sa récente décoration de l'Ordre du mérite scolaire de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

Consécutivement, et eu égard au projet relatif aux priorités de l'année scolaire 2004-2005, monsieur le président Jean-Yves Laforest mentionne que l'étude de ce dossier se poursuit.

Par la suite, le directeur général confirme l'affectation temporaire de madame Martine Allard au poste de directrice adjointe d'école à l'école secondaire Val-Mauricie. Cette affectation, qui aura lieu à compter du 4 octobre prochain, est nécessaire en raison de l'engagement de monsieur Alain St-Onge à un poste de directeur d'école.

La reconnaissance d'un statut d'emploi régulier est après cela reconnu à une gestionnaire sur recommandation du directeur général.

Statut d'emploi
régulier à une
direction de centre
– Patricia Magny

RÉSOLUTION 54 0904 : CONSIDÉRANT que les gestionnaires sont soumis, en application de la politique de gestion, à une période de probation d'une année consécutivement à leur engagement;

CONSIDÉRANT, au terme de cette période de probation, que le directeur général a soumis un rapport favorable pour une gestionnaire;

Président

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que soit reconnu un statut d'emploi régulier à madame Patricia Magny au poste de directrice de centre d'éducation des adultes.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, la démission d'une directrice d'école est acceptée, et ce, après avoir reçu les explications de monsieur Jean-Pierre Hogue.

Démission pour fins de retraite de Lucie Beaudry directrice d'école au primaire

RÉSOLUTION 55 0904 : CONSIDÉRANT que madame Lucie Beaudry, directrice d'école au primaire, a présenté une lettre de démission pour fins de retraite;

CONSIDÉRANT que cette démission est conditionnelle à la confirmation, par la CARRA, de son admissibilité à une telle retraite ainsi que de l'application de modalités de fin d'emploi;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE que soit acceptée la démission de madame Lucie Beaudry, laquelle est afférente à sa retraite en date du 14 janvier 2005;

QUE soit appliqué le plan de mise à la retraite convenu avec madame Lucie Beaudry.

Adopté unanimement

Sur un autre sujet, une résolution est adoptée concernant une nomination à un emploi de cadre.

Nomination d'une conseillère en gestion de personnel aux Services des ressources humaines – Isabelle Vincent

RÉSOLUTION 56 0904 : CONSIDÉRANT qu'un poste de conseiller(ère) en gestion de personnel est requis aux Services des ressources humaines;

CONSIDÉRANT que le directeur général a soumis une recommandation quant au comblement de ce poste et à l'engagement d'une personne par nomination avec entente avec l'Association des cadres scolaires du Québec, section Mauricie;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE que madame Isabelle Vincent soit engagée au poste régulier de conseillère en gestion de personnel aux Services des ressources humaines;

QUE cet engagement soit effectif à compter du 8 septembre 2004;

Président

Secrétaire

QUE le président, monsieur Jean-Yves Laforest et le directeur général, monsieur Jean-Pierre Hogue, soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie une entente avec l'Association des cadres scolaires du Québec, section Mauricie, quant au processus de comblement de ce poste;

QU'il demeure finalement entendu que cet engagement est sous réserve de l'autorisation du ministère de l'Éducation, le cas échéant, ainsi que des lois, règlements et de la politique relatifs aux conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.

Adopté unanimement

Le directeur général, monsieur Jean-Pierre Hogue, souligne après cela le décès de trois enseignantes durant la saison estivale et des résolutions de condoléances sont alors adoptées.

Condoléances

RÉSOLUTION 57 0904 : CONSIDÉRANT que madame Sylvie Caron, enseignante à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan-Sud, est décédée durant la période estivale;

Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que des condoléances soient adressées à la famille de madame Caron.

Adopté unanimement

Condoléances

RÉSOLUTION 58 0904 : CONSIDÉRANT que madame Gaétane Grondines, enseignante à l'école de la Passerelle à Notre-Dame-de-Montauban, est décédée durant la période estivale;

Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que des condoléances soient adressées à la famille de madame Grondines.

Adopté unanimement

Condoléances

RÉSOLUTION 59 0904 : CONSIDÉRANT que madame Mélanie Juneau, enseignante à l'école secondaire du Rocher à Grand-Mère, est décédée durant la période estivale;

Monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que des condoléances soient adressées à la famille de madame Juneau.

Adopté unanimement

Monsieur Denis Boulianne arrive à ce moment-ci, soit à 20 h.

Président

En étant aux sujets relatifs aux commissaires, monsieur le président Jean-Yves Laforest présente la recommandation du comité des commandites concernant le cadre de référence à la gestion des demandes financières soumises à la commission scolaire. Au terme des explications fournies, la résolution ci-après décrite est adoptée.

Cadre de référence
à la gestion des
demandes d'aide
financière

RÉSOLUTION 60 0904 : CONSIDÉRANT que la commission scolaire reçoit périodiquement des demandes d'aide financière à des fins culturelles, sociales, sportives, scientifiques et communautaires (art. 255 L.I.P.);

CONSIDÉRANT, eu égard à la mission éducative de la commission scolaire, qu'il serait pertinent de distinguer, parmi ces demandes, celles qui bénéficient explicitement aux jeunes;

CONSIDÉRANT que les demandes d'aide financière, qui ne concernent pas directement ceux-ci, peuvent par ailleurs être analysées dans le cadre du budget de publicité de la commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit accepté le cadre de référence à la gestion des demandes d'aide financière soumises par des organismes, institutions et individus à la commission scolaire, et ce, tel que présenté par le comité des commandites et décrit au document 0904-03.

Adopté unanimement

Poursuivant, des résolutions de félicitations sont ensuite adoptées.

Félicitations

RÉSOLUTION 61 0904 : CONSIDÉRANT que Camille St-Pierre, élève à la maternelle à l'école Laflèche de Grand-Mère et fille de madame Annie Thiffault, enseignante à cette même école, a récemment gagné le concours de dessin de La Capitale dans la catégorie d'âge des 6 ans et moins;

CONSIDÉRANT, plus particulièrement, que ce concours intitulé « Mon papa ou maman travaille fort pour l'avenir des Québécois! », consistait à dessiner un parent, membre du personnel de l'administration publique, à son travail;

CONSIDÉRANT, outre la réception par la gagnante d'un chèque-cadeau échangeable dans l'un des lieux de villégiature de la SEPAQ, que le dessin de cette élève sera publié dans le prochain calendrier de vacances 2005-2006 de La Capitale;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que des félicitations soient adressées à cette élève.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

RÉSOLUTION 62 0904 :

CONSIDÉRANT que le directeur général, monsieur Jean-Pierre Hogue, a été décoré de l'Ordre du mérite scolaire de la Fédération des commissions scolaires du Québec;

CONSIDÉRANT, plus particulièrement, que monsieur Hogue s'est vu remettre la médaille d'argent, décoration réservée à toute personne du monde de l'Éducation ayant fait preuve de dévouement et d'initiative dans sa région;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que des félicitations soient adressées au directeur général, monsieur Jean-Pierre Hogue, pour cette décoration.

Adopté unanimement

Consécutivement, monsieur le commissaire Claude Béland signale une situation où des élèves sont à trois par banc dans un autobus scolaire. Le responsable du transport scolaire, monsieur Denis Émond, réfère alors à la capacité maximale établie par la loi pour chaque autobus. Il précise également qu'en début d'année scolaire il est fréquent que certains élèves doivent être trois par banc. Cependant, cette situation est corrigée au fur et à mesure des premières semaines du transport par une redistribution du nombre d'élèves entre les autobus scolaires.

Toujours en référence au transport scolaire, monsieur le président Jean-Yves Laforest porte à l'attention de monsieur Émond un endroit d'embarquement à Shawinigan-Sud considéré comme dangereux par les parents. S'ensuivent alors des échanges au cours desquels monsieur Émond indique que cette situation n'a pas été considérée comme dangereuse selon les règles établies par les services du transport scolaire. Cependant, des mesures de sécurité additionnelles seront prises afin de permettre l'embarquement des élèves d'un seul côté de la rue en évitant à ceux-ci de traverser cette dernière.

Toujours en référence aux sujets relatifs aux commissaires, monsieur Claude Béland signale sa préoccupation à l'égard des élèves qui se présentent à l'école sans déjeuner. Il rappelle la littérature sur ce sujet qui constate les effets négatifs sur les aptitudes d'apprentissage chez l'élève n'ayant pas déjeuné. S'ensuivent des échanges au cours desquels il est expliqué les diverses approches retenues par les écoles afin de pallier à cette problématique. Il est également convenu qu'une consultation sera faite auprès des directions d'école sur ce sujet.

Consécutivement, les commissaires considèrent les sujets relatifs aux Services de l'enseignement aux adultes. Le directeur de ces services, monsieur Daniel Bussière, présente alors successivement des recommandations concernant des délégations à l'organisme Éducation internationale et une entente avec l'École nationale des pompiers. Il est donné suite à ces recommandations et des résolutions sont adoptées en ce sens.

Président

Secrétaire

Daniel Bussière
délégué à
Éducation
internationale

RÉSOLUTION 63 0904 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie est membre fondateur de l'organisme Éducation internationale, coopérative de services de développement et d'échanges en éducation créée par la Fédération des commissions scolaires du Québec;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie est membre actif dans les échanges d'expertises et de stagiaires au niveau international par l'entremise des Services de l'enseignement aux adultes et du Service aux entreprises;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que la Commission scolaire de l'Énergie désigne un délégué comme représentant officiel auprès de l'assemblée générale de l'organisme Éducation internationale ainsi qu'un substitut qui pourra agir en tant que délégué officiel en l'absence du délégué;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie désigne le directeur des Services de l'enseignement aux adultes, monsieur Daniel Bussière, pour agir à titre de délégué officiel auprès de l'assemblée générale de l'organisme Éducation internationale pour l'année 2004-2005 ainsi que pour représenter les intérêts de la Commission scolaire de l'Énergie au sein de cet organisme et dans le cadre de ses opérations;

QU'en cas d'impossibilité pour monsieur Daniel Bussière de remplir son mandat de délégué officiel, monsieur Claude Leclerc soit désigné pour agir à titre de substitut avec les mêmes droits et privilèges.

Adopté unanimement

Entente de
programme avec
l'École nationale
des pompiers

RÉSOLUTION 64 0904 : CONSIDÉRANT que l'École nationale des pompiers a pour mission de veiller à la qualité de la formation professionnelle des pompiers et autres intervenants municipaux travaillant en sécurité-incendie;

CONSIDÉRANT que l'École nationale peut confier à des établissements d'enseignement le mandat de donner ses cours et ses programmes d'étude;

CONSIDÉRANT que l'École nationale des pompiers désire confier à la Commission scolaire de l'Énergie le mandat de donner les cours du Programme de formation initiale Pompier 1;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Commission scolaire de l'Énergie pour ce mandat et l'expertise qu'elle a développée dans ce domaine;

Président

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie signe l'entente présentée par l'École nationale des pompiers concernant le Programme de formation initiale Pompier 1 et que messieurs Jean-Yves Laforest, président et monsieur Jean-Pierre Hogue, directeur général soient autorisés à signer les documents officiels pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets relatifs au Secrétariat général et aux Communications, une résolution est initialement adoptée concernant la détermination du nombre de représentants au conseil d'établissement de chaque école et chaque centre.

Détermination du nombre de représentants au conseil d'établissement des écoles et des centres

RÉSOLUTION 65 0904 : CONSIDÉRANT, en référence aux dispositions de la Loi sur l'instruction publique, que des conseils d'établissement sont institués dans les écoles et les centres;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit déterminer le nombre de représentants des parents et des membres du personnel au conseil d'établissement;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Boutin PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie détermine le nombre de représentants des parents et des membres du personnel au conseil d'établissement de chaque école et chaque centre pour l'année scolaire 2004-2005, et ce, tel que décrit au document 0904-04.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires procèdent ensuite à la désignation des délégués ou représentants au sein des divers organismes ainsi que des comités internes.

Délégations et représentations au sein des organismes et des comités internes

RÉSOLUTION 66 0904 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie doit désigner des délégués ou des représentants au sein de divers organismes;

CONSIDÉRANT également que la désignation de représentants de la commission scolaire au sein de comités internes est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soient autorisées les délégations et représentations au sein des organismes et des comités internes décrits au document 0904-05.

Adopté unanimement

Président

Sur un autre sujet, le secrétaire général et directeur des communications, Me Serge Carpentier, informe les commissaires de la récente adoption, par la Ville de Shawinigan, d'un règlement concernant le bon ordre, la paix et la sécurité publique. Il est alors expliqué que ce règlement permettra aux policiers d'intervenir auprès des personnes qui se trouvent, sans raison valable et légitime, dans nos établissements scolaires et d'émettre des amendes. Il est également indiqué que la procédure à être suivie par les directions dans la gestion de ce dossier sera élaborée sous peu, et ce, en suivi à des rencontres avec les intervenants concernés de la Ville. Compte tenu que ce règlement répond à une demande présentée par la commission scolaire à la Ville de Shawinigan, il est convenu que des remerciements seront transmis aux autorités de la ville.

Les commissaires considèrent ensuite les sujets relatifs aux Services des ressources humaines. Après avoir reçu les renseignements requis de monsieur Bertrand Rodrigue, les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Retraites
progressives

RÉSOLUTION 67 0904 : CONSIDÉRANT que des membres du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie demandent de participer à un plan de mise à la retraite de façon progressive;

CONSIDÉRANT que ce régime a pour effet de permettre à ces personnes de réduire leur temps travaillé, pour une période d'une (1) année, dans une proportion telle que le temps travaillé ne doit pas être inférieur à 40 % de la semaine régulière de travail ou de son équivalent sur une année scolaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE d'accepter ces demandes de retraite progressive aux personnes suivantes :

- ✓ Michelle Bélanger, enseignante à l'école Saint-Paul à Grand-Mère, dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2004;
- ✓ Claude Bergeron, enseignant à l'école Jacques-Buteux à La Tuque, dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2004;
- ✓ Denise Bouillé-Beaudoin, enseignante à l'école secondaire Paul-Le Jeune à Saint-Tite, dans un plan de cinq (5)ans, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2004.

Adopté unanimement

Démission

RÉSOLUTION 68 0904 : CONSIDÉRANT que monsieur Patrick Simard, conseiller pédagogique au centre administratif, aux Services complémentaires, a remis sa démission à compter du 9 août 2004;

Président

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que soit acceptée la démission de monsieur Patrick Simard, et ce, à compter 9 août 2004.

Adopté unanimement

Démissions pour
fins de retraite

RÉSOLUTION 69 0904 : CONSIDÉRANT que des membres du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie ont remis leur démission pour fins de retraite;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que soit acceptée la démission des membres du personnel suivants :

- ✓ Jocelyne Bélanger-Denis, secrétaire d'école à l'école Marie-Médiatrice à La Tuque, laquelle est effective le 10 juillet 2004;
- ✓ Pierrette Gélinas-Lavergne, orthopédagogue à l'école Notre-Dame-de-la-Joie à Saint-Barnabé, laquelle est effective au 12 juin 2004;
- ✓ Lise Grenier-Lefebvre, enseignante à l'école Saint-Joseph à Saint-Gérard-des-Laurentides, laquelle est effective au 1^{er} juillet 2004;
- ✓ Louise Lavoie, secrétaire d'école à l'école Saint-Jacques à Shawinigan, laquelle est effective au 3 juillet 2004;
- ✓ Yvon Léveillé, enseignant à l'école La Providence à Saint-Tite, laquelle est effective au 1^{er} juillet 2004;
- ✓ Monique Saucier, enseignante à l'école Saint-Georges à Shawinigan-Sud, laquelle est effective au 1^{er} juillet 2004;
- ✓ Hélène Sigmen, enseignante à l'école Notre-Dame à Notre-Dame-du-Mont-Carmel, laquelle est effective au 1^{er} juillet 2004;
- ✓ Marie-Paule Tessier-Gagnon, secrétaire d'école à l'école La Providence à Saint-Tite, laquelle est effective au 4 septembre 2004;
- ✓ Claude Veillette, enseignant à l'école La Providence à Saint-Tite, laquelle est effective au 1^{er} juillet 2004.

Adopté unanimement

Entente avec
Carole Bergeron

RÉSOLUTION 70 0904 : CONSIDÉRANT que l'article 7 d'une entente intervenue le 30 avril 2003 avec madame Carole Bergeron et le Syndicat des employés de soutien de la Mauricie (C.S.Q.) est à l'effet suivant :

Article 7 : Dans l'éventualité où madame Carole Bergeron n'effectuera pas une période continue de vingt-deux (22) jours de travail effectif à temps complet d'ici le 30 juin 2004, la commission procédera à son congédiement pour incapacité le 1^{er} juillet 2004, conformément aux clauses 5-3.33 et 5-9.06;

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de reconduire intégralement la même entente et de prolonger le délai prévu à l'article 7 au 1^{er} juillet 2005;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Steve Martin PROPOSE que soit acceptée la reconduction intégrale de l'entente avec madame Carole Bergeron et le Syndicat des employés de soutien de la Mauricie (C.S.Q.) afin de prolonger le délai prévu à l'article 7 au 1^{er} juillet 2005;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Entente avec
Daniel Castonguay

RÉSOLUTION 71 0904 :

CONSIDÉRANT qu'un accord de principe pour un règlement est intervenu au grief #2002-0001022-5210 ;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'une entente avec monsieur Daniel Castonguay et le Syndicat du personnel professionnel du Cœur du Québec (S.P.P.C.Q.);

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Entente avec
Guylaine Tessier

RÉSOLUTION 72 0904 :

CONSIDÉRANT que madame Guylaine Tessier est en congé maladie depuis le 8 janvier 2002 et qu'elle a retiré des prestations d'assurance salaire de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à une entente concernant ce membre du personnel enseignant;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que soit autorisée la conclusion une entente avec madame Guylaine Tessier et le Syndicat de l'enseignement de la Mauricie (S.E.M.);

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Entente avec Julie
Bélanger

RÉSOLUTION 73 0904 :

CONSIDÉRANT que madame Julie Bélanger est en congé maladie depuis le 3 septembre 2002 et qu'elle a retiré des prestations d'assurance salaire de la commission scolaire;

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à une entente concernant ce membre du personnel enseignant;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE que soit acceptée la conclusion d'une entente avec madame Julie Bélanger, le Syndicat de l'enseignement de la Mauricie (S.E.M.) et la S.S.Q. Groupe Financier;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Engagements

RÉSOLUTION 74 0904 :

CONSIDÉRANT, en raison de l'absence ou du départ de membres du personnel, que la commission scolaire doit combler plusieurs postes;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a procédé, dans certains cas, à la tenue de comités de sélection et que ceux-ci ont soumis des recommandations quant à l'engagement du personnel;

CONSIDÉRANT également, l'application des dispositions pour combler un poste vacant découlant de la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, la commissaire représentante du comité de parents madame Sylvie Huot PROPOSE d'accepter l'engagement des personnes dont les noms suivent, le tout étant conditionnel à l'acceptation par la direction régionale du Ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de la convention collective :

- ✓ Marjolaine Bell, orthopédagogue, poste à temps plein à 30 heures/semaine dans le Secteur La Tuque, et ce, à compter du 12 octobre 2004;
- ✓ Yan Blouin, enseignant en musique à l'école secondaire Champagnat à La Tuque, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2004;
- ✓ Valérie Boivin, psychoéducatrice, poste à temps partiel à 25 heures/semaine dans le Secteur La Tuque, et ce, à compter du 13 septembre 2004;
- ✓ Isabelle Boutet, enseignante en mathématiques à l'école secondaire du Rocher à Grand-Mère, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2004;
- ✓ Marie-Hélène Brunelle Lévesque, enseignante en adaptation scolaire dans la discipline difficultés d'apprentissage à l'école Jacques-Buteux à La Tuque, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2004;
- ✓ Sébastien Carbonneau, enseignant français à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption à Parent, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2004;

Président

Secrétaire

- ✓ Lucie Carrier, enseignante en adaptation scolaire dans la discipline difficultés d'apprentissage à l'école Saint-Jacques à Shawinigan, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2004;
- ✓ Caroline Champagne, enseignante du primaire à l'école de la Vallée-de-Mékinac à Saint-Roch-de-Mékinac, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2004;
- ✓ Manon Chartray, enseignante en arts plastiques à l'école secondaire Champagnat à La Tuque, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2004;
- ✓ Lisette De Serre, psychologue, poste à temps partiel à 25 heures/semaine dans le Secteur du Bas Saint-Maurice, et ce, à compter du 13 septembre 2004;
- ✓ France Dechêne, enseignante du primaire à l'école Saint-Joseph à Saint-Gérard-des-Laurentides, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2004;
- ✓ André Demers, agent d'information, poste à 10 heures/semaine au centre administratif au Service aux entreprises pour le secteur La Tuque, et ce, à compter du 2 août 2004;
- ✓ Lison Dion, enseignante du primaire à l'école Sainte-Marie à Saint-Boniface, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2004;
- ✓ Steeve Dubé, enseignant en formation professionnelle, équipement motorisé spécialité mécanique de véhicules lourds, au Carrefour Formation Mauricie à Shawinigan, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2004;
- ✓ Luc Filion, enseignant en français à l'École forestière (Formation générale des adultes) à La Tuque, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2004;
- ✓ Michel Francoeur, surveillant d'élèves, poste cyclique à 30 heures/semaine à l'école secondaire des Chutes, et ce, à compter du 9 septembre 2004;
- ✓ Annie Gagnon, enseignante du primaire à l'école Jacques-Buteux à La Tuque, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2004;
- ✓ Jonathan Gagnon, enseignant en mathématiques à l'école secondaire du Rocher à Grand-Mère, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2004;
- ✓ Nancy Gélinas, enseignante du primaire à l'école de la Passerelle à Notre-Dame-de-Montauban, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2004;
- ✓ Sylvain Gélinas, enseignant en anglais à l'école secondaire Champagnat à La Tuque, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2004;
- ✓ Marie Girard, secrétaire, poste à temps partiel à 14 heures/semaine à l'école secondaire du Rocher, et ce, à compter du 13 septembre 2004;
- ✓ Marie-Pierre Guillemette, enseignante du primaire à l'école de Notre-Dame-de-l'Assomption à Parent, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2004;
- ✓ Richard Hamelin, enseignant en éducation physique à l'école Masson à Sainte-Thècle, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2004;
- ✓ Julie Lamy, enseignante du primaire à l'école Marie-Médiatrice à La Tuque, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2004;

Président

Secrétaire

- ✓ Johanne Laroche, enseignante en enseignement moral, religieux catholique à l'école secondaire du Rocher à Grand-Mère, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2004;
- ✓ Véronique Lebrun, enseignante en insertion à la vie communautaire au Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice à Shawinigan, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2004;
- ✓ Jean-François Léger, enseignant en initiation à la technologie à l'école secondaire Champagnat à La Tuque, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2004;
- ✓ Christian Lessard, enseignant en adaptation scolaire dans la discipline difficultés d'apprentissage à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan-Sud, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2004;
- ✓ Stéphanie Marchildon, enseignante du primaire à l'école de la Passerelle à Notre-Dame-de-Montauban, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2004;
- ✓ Hirondelle Mélançon-Gignac, enseignante du primaire à l'école Marie-Médiatrice à La Tuque, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2004;
- ✓ Pierre-Luc Piché, enseignant au préscolaire à l'école Sainte-Élisabeth à Saint-Alexis-des-Monts, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2004;
- ✓ Shanon Piette, enseignant en anglais à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption à Parent, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2004;
- ✓ Patricia Plante, enseignante du primaire à l'école Sainte-Élisabeth à Saint-Alexis-des-Monts, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2004;
- ✓ Julie Roy, enseignante en mathématiques à l'école secondaire Champagnat à La Tuque, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2004;
- ✓ Shirley Samson, enseignante en mathématiques à l'école secondaire des Chutes à Shawinigan, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2004;
- ✓ Josée Tardif, enseignante du préscolaire à l'école des Vallons à Saint-Paulin, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2004;
- ✓ Julie Veillette, enseignante en anglais à l'école Saint-Jacques à Shawinigan, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2004.

Adopté unanimement

Affectations

RÉSOLUTION 75 0904 : CONSIDÉRANT, suite à l'affichage de postes en personnel de soutien, que des personnes déjà à l'emploi de la commission scolaire ont posé leur candidature et possèdent les qualifications requises;

CONSIDÉRANT que selon les dispositions de la convention collective régissant le personnel de soutien, si plus d'une personne candidate possède les qualifications requises et répond aux autres exigences déterminées par la commission, celle-ci procède en suivant l'ordre d'ancienneté parmi les salariés réguliers;

Président

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, la commissaire représentante du comité de parents madame Lyette Grégoire PROPOSE d'affecter les personnes dont les noms suivent, le tout étant conditionnel à l'acceptation par la direction régionale du ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de la convention collective :

- ✓ Marie-Ève Brouillette, psychoéducatrice, poste à temps partiel de 25 heures/semaine au secteur du Bas Saint-Maurice, et ce, à compter du 9 août 2004;
- ✓ Valérie Brousseau, éducatrice en service de garde, poste à temps partiel de 20 heures/semaine à l'école Notre-Dame à Lac-à-la-Tortue, et ce, à compter du 13 septembre 2004;
- ✓ Ginette Couture-Gélinas, secrétaire d'école, poste à temps plein de 35 heures/semaine à l'école Saint-Jacques à Shawinigan, et ce, à compter du 20 septembre 2004;
- ✓ Danielle Dugas-Turgeon, secrétaire d'école, poste à temps plein de 35 heures/semaine aux écoles Laflèche et de Sainte-Flore à Grand-Mère, et ce, à compter du 20 septembre 2004;
- ✓ Gaétane Gendron, secrétaire d'école, poste à temps plein de 32 h 30 aux écoles Plein Soleil à Hérouxville et La Croisière à Saint-Séverin, et ce, à compter du 14 septembre 2004;
- ✓ Luce Girard, secrétaire d'école, poste à temps plein de 35 heures/semaine à l'école Marie-Médiatrice à La Tuque, et ce, à compter du 13 septembre 2004;
- ✓ Marie-Claude Larouche, psychologue, poste à temps plein de 35 heures/semaine au secteur du Bas Saint-Maurice, et ce, à compter du 9 août 2004;
- ✓ Aline Samson, agente de bureau classe principale, poste à temps plein de 35 heures/semaine à l'école secondaire des Chutes à Shawinigan, et ce, à compter du 20 septembre 2004;
- ✓ Diane Verrette, agente de bureau classe I, poste à temps plein de 35 heures/semaine au Carrefour Formation Mauricie à Shawinigan, et ce, à compter du 13 septembre 2004.

Adopté unanimement

En étant ensuite aux sujets relatifs aux Services des ressources matérielles, monsieur Jean-Guy Trépanier soumet des recommandations quant à des demandes d'agrandissement d'établissements. Il est donné suite à ces recommandations et des résolutions sont adoptées.

Agrandissement et réaménagement de locaux du département « Mécanique industrielle, de construction et d'entretien » au C.F.M.

RÉSOLUTION 76 0904 :

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a soumis une demande d'allocation au ministère de l'Éducation (MEQ) pour réaliser les travaux d'agrandissement du département de mécanique industrielle, de construction et d'entretien au Carrefour Formation Mauricie (C.F.M.);

CONSIDÉRANT que les motifs énumérés dans la résolution 304 0304 adoptée le 16 mars 2004 sont toujours pertinents;

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT que la commission scolaire requiert, motifs à l'appui, un agrandissement et un réaménagement depuis le mois de mai 2000;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire n'a reçu aucune confirmation de subvention à l'intérieur du plan triennal d'immobilisations 2004-2007 du MEQ;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE que le projet d'agrandissement et de réaménagement de locaux du département « Mécanique industrielle, de construction et d'entretien » au Carrefour Formation Mauricie (C.F.M.) soit reconsidéré à l'intérieur du plan triennal d'immobilisations 2005-2008 du ministère de l'Éducation;

QU'aux fins de réalisation du projet, soit demandé au ministère de l'Éducation d'assumer le coût des travaux dont l'estimation préliminaire datée du 24 mars 2004 est de 1 885 255 \$.

Adopté unanimement

Demande pour la réalisation des travaux de réaménagement de locaux, Phase 2, à l'École forestière de La Tuque

RÉSOLUTION 77 0904 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a soumis une demande d'allocation au ministère de l'Éducation (MEQ) pour réaliser les travaux de réaménagement des locaux, Phase 2, à l'École forestière de La Tuque;

CONSIDÉRANT que les motifs énumérés dans la résolution 337 0404 adoptée le 6 avril 2004 sont toujours pertinents;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire requiert, motifs à l'appui, un réaménagement de l'École forestière de La Tuque depuis le mois de décembre 2001;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Denis Boulianne PROPOSE que notre demande pour la réalisation des travaux de réaménagement de locaux, Phase 2, à l'École forestière de La Tuque soit considérée au plan triennal d'investissements 2005-2008;

QU'aux fins de ce projet, soit demandé au ministère de l'Éducation d'assumer le coût des travaux dont l'estimation est de 2 501 492 \$.

Adopté unanimement

Considération est après cela faite des sujets relatifs aux Services de l'informatique et du Transport scolaire. Monsieur Denis Émond soumet alors une recommandation concernant un secteur d'appartenance pour certains élèves. La résolution ci-après décrite est adoptée.

Président

Secrétaire

Autorisation
exceptionnelle aux
Services du
transport scolaire

RÉSOLUTION 78 0904 :

CONSIDÉRANT les changements apportés aux Règles de gestion du transport scolaire concernant les élèves transférés d'école secondaire à la demande des parents, changements applicables à compter de l'année scolaire 2004-2005;

CONSIDÉRANT l'organisation 2004-2005 des écoles secondaires de la commission scolaire et plus particulièrement celle concernant les écoles secondaires du Rocher et Paul-Le Jeune;

CONSIDÉRANT le mode particulier d'application (au 30 juin 2004) du secteur d'appartenance des élèves fréquentant l'école secondaire du Rocher et domiciliés dans la municipalité de Hérouxville;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Martin Lafrenière PROPOSE d'autoriser exceptionnellement le Service du transport scolaire à considérer comme leur école d'appartenance l'école secondaire du Rocher pour les élèves fréquentant présentement cette école et domiciliés dans la municipalité de Hérouxville.

Adopté unanimement

Monsieur Denis Émond fait ensuite rapport de l'état des travaux dans le cadre du projet d'implantation d'un réseau de télécommunication en fibres optiques.

Les membres du conseil des commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de correspondance reçue en date des 2 et 7 septembre 2004. En suivi à cette correspondance, la résolution ci-après décrite est adoptée.

Candidature de
Jean-Yves
Laforest pour
siéger au Conseil
supérieur de
L'Éducation

RÉSOLUTION 79 0904 :

CONSIDÉRANT que le ministre de l'Éducation, monsieur Pierre Reid, s'est adressé à la Fédération des commissions scolaires du Québec (F.C.S.Q.) pour qu'elle lui suggère des candidatures de personnes intéressées à siéger au Conseil supérieur de l'Éducation;

CONSIDÉRANT que la F.C.S.Q. a fait un appel de candidatures auprès des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT que le président de la Commission scolaire de l'Énergie a exprimé son intérêt à siéger au Conseil supérieur de l'Éducation;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie appuie la candidature de monsieur Jean-Yves Laforest pour siéger au Conseil supérieur de l'Éducation.

Adopté unanimement

À ce moment-ci, il est procédé à une modification de l'ordre du jour de la séance.

Président

Secrétaire

Modification de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 80 0904 : La commissaire représentante du comité de parents madame Sylvie Huot PROPOSE que l'ordre du jour de la présente séance soit modifié par l'ajout de l'article suivant :

16.1 Information.

Adopté unanimement

En conformité avec l'ordre du jour, madame Sylvie Huot fournit une information à l'effet que le comité de parents de la commission scolaire organise une conférence avec monsieur Marcel Leboeuf, comédien. Cette conférence aura lieu au Centre des Arts de Shawinigan le 20 septembre prochain à 19 h 30. L'objet de la conférence portera sur la façon de se motiver et de se mobiliser ainsi que sur les bienfaits du travail d'équipe. Le coût d'admission est de 5 \$ et les billets sont en vente au Centre des Arts de Shawinigan.

À 21 h 40, il est procédé à une suspension de la séance.

Suspension de la séance

RÉSOLUTION 81 0904 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforst PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit suspendue pour les fins d'une pause-santé.

Adopté unanimement

À 22 h 00, il est successivement procédé à la réouverture de la séance et, en conformité avec l'ordre du jour, à la tenue d'un huis clos de la séance.

Réouverture de la séance

RÉSOLUTION 82 0904 : Monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Huis clos

RÉSOLUTION 83 0904 : Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

À 23 h 45, il est procédé à la réouverture au public de la séance et, consécutivement, à la clôture de la séance.

Réouverture de la séance

RÉSOLUTION 84 0904 : Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION 85 0904 : Madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que
soit déclarée close la présente séance du conseil des
commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Président

Secrétaire